



Atouchement sexuel sur enfant mineur

Par **doumenge**, le **09/12/2010** à **05:02**

Bonjour,
Au retour des vacances de la Toussain, passées chez son papa, ma fille se ronge les ongles à sang et se plaint d'avoir mal, comme elle dit, à son cucul.
Ne pensant en aucun cas à autre chose, j'ai traité ma fille contre les vers pensant qu'une infection était présente.
Régulièrement, ma petite fille continue à se plaindre de ce bobo. Hier, mercredi 08 décembre, ma fille est revenu de chez son papa, chez qui elle y va un week-end sur deux ainsi qu'un mercredi et la moitié des vacances scolaires. Elle s'est de nouveau plainte du bobo au cucul et, en lui demandant pourquoi elle avait bobo, elle m'a répondu : "papa fait consa". Elle amène sa petite main à son petit fessier et, avec ses doigts, essaye de les introduire dans son anus. Je n'en ai pas cru mes yeux. Et elle ajoute : "ça fait bobo".
J'en suis malade, je n'en ai pas dormi de la nuit, je ne veux en aucuns cas commettre une erreur, mais je ne veux pas que ma petite fille, âgée de seulement trois ans, soit une victime du silence et d'une grosse erreur de ma part de ne rien faire.
Que faut-il que je fasse ? peut-on prouver qu'un enfant subit des violences de par son petit derrière ? qui peut m'aider ?
C'est un appel aux secours pour protéger ma petite fille. Aidez moi s'il vous plait, merci.

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **06:01**

La première chose est d'amener votre enfant chez le médecin. S'il constate des traces de pénétration, il faudra les faire constater par un spécialiste en médecine légale et porter plainte.
Peut-être faudrait-il dès le départ, aller à l'hôpital (où normalement, il y a toujours un légiste de garde) afin d'éviter un double examen anal à votre fille.
Il faut y aller dès demain, pas attendre les calendes grecques.